

FORMATION: « Garde Particulier »

Stage obligatoire pour prétendre à la fonction de garde chasse particulier. Gratuite pour les adhérents à la Fédération (chasseur ayant validé son permis de chasser en Charente-Maritime), payante pour les non adhérents (100€).

Nous vous proposons une formation de deux jours destinée à toutes personnes désirant remplir cette fonction.

Pour suivre cette formation, il est obligatoire d'avoir un territoire prêt à vous commissionner (ACCA ou Chasse Gardée)



PROGRAMME

MODULE 1:

- Base générale du droit
- Procédures Pénales
- Définition de l'infraction
- Droits et Devoirs du Garde Particulier
- Techniques d'interventions
- Mise en situation

MODULE 2:

- Police de la chasse
- Réglementation
- Régulation des nuisibles
- Mise en situation

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE : « Garde Particulier »

Pièces à fournir :

-chèque de caution de 50 € -si vous n'êtes pas adhérent à la

FDC 17 : chèque de 100 €

| <u>Déclare avoir un territoire</u> |
|------------------------------------|
| prêt à me commissionner : |
| ACCA ou chasse gardée de |
| |
| |
| NOM et signature du responsable |

| NOM et Prénom : |
|---|
| Adresse complète : |
| |
| |
| Téléphone (obligatoire) : |
| Fait le :Signature: |
| |
| Etes-vous membre du conseil d'administration du territoire qui vous |
| commissionne ? |
| |

Bulletin à retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime Saint Julien de l'Escap-BP 64-17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex.